

ÉLECTIONS DE L'AÉCO 2025 – – APPEL DE MISES EN CANDIDATURES

La date finale pour la soumission des mises en candidatures pour les Élections de l'AÉCO 2025 est le 20 avril 2025.

Le(s) poste(s) énuméré(s) ci-dessous doit/doivent être comblé(s) avant l'Assemblée générale annuelle d'affaires de l'AÉCO (AGA) laquelle sera tenue le **27 avril 2025**, pendant la Conférence du printemps de l'AÉCO 2025 à Richmond Hill, Ontario.

APPEL À DES MISES EN CANDIDATURES :	POSTE(S)	NOMBRE DE POSTES	MANDAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION*	Vice-président(e)	1	1-Année : septembre 2025 – août 2026 <i>(Veillez noter : Le/la Vice-président(e) devient automatiquement Président(e) l'année suivante et le/la président(te) sortant(e) l'année suivante, donc ce poste exige un mandat /engagement de trois (3) ans.</i>
	Directeur ou Directrice Anglophone: toutes régions	1	2-Années : septembre 2025 – août 2027
	Agent de communication	1	2-Années : septembre 2025 – août 2027

* **Règlement administratif 4.5.3** Un Membre est admissible à se présenter aux élections pour le même poste de direction ou le même poste d'Agent de communications jusqu'à trois (3) mandats consécutifs.

APPEL À DES MISES EN CANDIDATURES :	POSTE(S) / RÉGIONS	NOMBRE DE POSTES	MANDAT
REPRÉSENTANT(S)** PROVINCIAL / PROVINCIAUX	Anglophone : centre	1	2-Années : septembre 2025 – août 2027
	Anglophone : nord	1	2-Années : septembre 2025 – août 2027
	Francophone : centre, est, et sud	1	2-Années : septembre 2025 – août 2027
	Francophone : nord	1	1-Année : septembre 2025 – août 2026 <i>(Pour achever la 2e année du mandat de deux (2) ans)</i>

** **Règlement administratif 4.6.3** Un Membre est admissible à se présenter aux élections pour le poste de Représentant(e) provincial(e) pour jusqu'à trois (3) mandats consécutifs.

Règlement administratif 4.1 Seulement les MEMBRES DU PERSONNEL STATUTAIRE en règle avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario tenant un cours minimum de QA Partie 1 en Éducation coopérative auront le droit de se présenter ou d'être nommés pour occuper un poste ou fonctions comme membre de l'Équipe de direction de l'AÉCO.

5.4.3 Les postes élus qui ne reçoivent aucune mise en candidature dans le temps accordé seront réaffichés par écrit à la membréité et les nominations resteront en vigueur pour une période de sept (7) jours calendaires précédant l'AGA.

5.4.3.1 Le ou la Président(e) du comité des élections devra déclarer les mises en candidatures aux postes fermés réaffichés à l'ouverture de la matinée de l'AGA.

5.4.3.1.1 Dans l'éventualité qu'une (1) seule mise en candidature soit reçue pour un poste réaffiché à la clôture des nominations selon le Règlement administratif 5.4.3.1, le Comité des élections devra déclarer le/la seul(e) candidat(e) acclamé(e) au(x) poste(s).

5.4.3.1.2 Les mises en candidature provenant de l'AGA en séance ne seront acceptées que pour les postes pour lesquels aucune mise en candidature n'a encore été reçue après la clôture des nominations pour les postes réaffichés conformément au Règlement administratif 5.4.3.1.

5.4.3.1.3 Le/la Président(e) du Comité des élections fera en sorte que les noms de tous les candidat(e)s, y compris ceux qui sont arrivés à temps, ceux qui ont été réaffichés et ceux qui proviennent de l'assemblée en séance, soient publiés électroniquement avant la fin de la journée de la tenue de l'AGA.

5.5 Règlement administratif 5.5 Le/la Président(e) du Comité des élections fera en sorte que la liste des candidat(es) soit publiée électroniquement trois (3) jours précédant l'AGA.

MISES EN CANDIDATURES DES ÉLECTIONS DE L'AÉCO 2025 ET FORMULAIRE D'APPROBATION

Moi, _____ du Conseil scolaire du district _____,

MEMBRE STATUTAIRE actuel de L'AÉCO, a été nommé par (personne qui propose un candidat (prénom/nom)) :

_____ du Conseil scolaire du district _____,

également MEMBRE STATUTAIRE actuel de L'AÉCO pour le poste de _____.

1. Les **PERSONNES NOMMÉES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AÉCO** doivent noter que tout poste sur le **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AÉCO** comporte de nombreuses responsabilités. Certaines de ces responsabilités peuvent exiger que vous soyez hors de votre lieu de travail pendant que vous menez les affaires de l'AÉCO (p. ex. des réunions mensuelles du Conseil d'administration de septembre à juin). L'AÉCO couvre les frais relatifs aux réunions mensuelles du Conseil d'administration de l'AÉCO (déplacements, repas et logement). Toutes autres dépenses encourues seront la responsabilité exclusive du/de la **DIRECTEUR/DIRECTRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AÉCO**, de son conseil scolaire de district ou de son école.
2. Les **PERSONNES NOMMÉES COMME REPRÉSENTANT(ES) PROVINCIAL(ES)/PROVINCIAUX DE L'AÉCO** doivent noter qu'elles doivent assister aux réunions mensuelles de Conseil d'administration de l'AÉCO ainsi qu'aux événements du Symposium de l'automne et de la Conférence du printemps, y compris aux réunions du Conseil d'administration de l'AÉCO précédant ces deux événements. L'AÉCO couvre 50 % des coûts de l'inscription au symposium et de la conférence et l'hébergement, ainsi que les dépenses pour repas et voyage. Toutes autres dépenses encourues seront la responsabilité exclusive du/de la **REPRÉSENTANT(E) PROVINCIAL(E) DE L'AÉCO**, de son conseil scolaire de district ou de son école.
3. **APPROBATION** : La personne nommée **DOIT** obtenir la signature de son employeur (d'habitude de la personne à titre de superviseur immédiat) pour indiquer que l'employeur est conscient de l'engagement nécessaire du membre pour ce poste de bénévole sur l'Équipe de direction de l'AÉCO.

Numéro de la personne nommée de L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO) :	Date :
Nom de la personne nommée (prénom/nom de famille) :	Personne nommée pour le poste suivant :
Titre actuel de travail de la personne nommée :	
École/Emplacement de travail de la personne nommée :	Conseil scolaire/Organisme de la personne nommée :
Téléphone de la personne nommée :	Courriel de la personne nommée :
Nom de la personne à titre de superviseur (prénom/nom de famille) :	Signature de la personne à titre de superviseur :
Téléphone de la personne à titre de superviseur :	Courriel de la personne à titre de superviseur :

Envoyez les mises en candidature par courriel à **Rebecca Gauthier, Vice-présidente de l'AÉCO, 2024-2025** :
OCEA@Rogers.com.

La date finale pour la soumission des mises en candidatures pour les élections de l'AÉCO 2025 est le 20 avril 2025.